

Cet état, que je reproduis intégralement, c'est-à-dire en lui conservant la forme qu'il a reçue dans le document original, est certifié véritable par le secrétaire général du Musée royal, et signé de lui.

Le comte de Pradel s'efforçait en vain de multiplier ses ordres d'expédition, tout en recommandant la plus grande célérité dans leur accomplissement : Artaud ne se pressait pas davantage pour cela, soit qu'il éprouvât le regret, du reste bien naturel et que tout homme de cœur eût partagé avec lui, de se séparer des tableaux précieux confiés à sa garde, et qui lui étaient en quelque sorte enlevés par la violence, soit que sa lenteur fût calculée, — et cette dernière hypothèse est la seule vraisemblable, — dans l'espoir qu'avant d'être forcé dans ses derniers retranchements, quelque incident heureux viendrait à propos le tirer d'embarras en modifiant la situation, et peut-être même en la transformant complètement au profit du Musée de Lyon.

Quoi qu'il en soit, l'excellent Artaud recevait du préfet ce qu'on appelle dans le langage administratif une *lettre de rappel*, à laquelle le directeur du Conservatoire des arts fit la réponse que voici :

2 mars. — « Monsieur le comte, — « J'ai reçu les lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser, l'une à la date du 23 février, l'autre (la lettre de rappel) au 1^{er} mars courant, toutes deux relatives aux vingt-cinq tableaux que la Maison du Roi demande encore au Musée de Lyon. Quelque pénible que soit ce sacrifice, je vais m'occuper à les faire emballer et encaisser avec tout le soin possible, ainsi que vous voulez bien me l'indiquer.

« J'ose attendre de votre amour pour les arts, M. le comte, que vous aurez la bonté de faire sentir à Sa Majesté la perte immense que fait en cette circonstance la ville de Lyon, et